

Annexe 4 : Tableau de suivi des recommandations pays adressées à la France par le Conseil de l'Union européenne le 8 juillet 2014

Recommandations 2014	Mesures prises en réponse à la recommandation	Mise en œuvre juridique	État d'avancement
<p>Renforcer la stratégie budgétaire, y compris en apportant des précisions concernant les mesures qui l'étayent, pour l'année 2014 et au-delà afin de garantir que le déficit excessif sera corrigé d'une manière durable d'ici à 2015 par la réalisation de l'effort d'ajustement structurel prescrit dans la recommandation formulée par le Conseil dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs. Une correction durable des déséquilibres budgétaires requiert la mise en œuvre crédible de réformes structurelles ambitieuses pour accroître la capacité d'ajustement et stimuler la croissance et l'emploi ; après la correction du déficit excessif, mener un ajustement structurel vers l'objectif à moyen terme d'au moins 0,5 % du PIB chaque année, et davantage si les conditions économiques sont favorables ou si nécessaire pour garantir que la règle relative à la dette est respectée afin de mettre durablement le ratio élevé de la dette publique sur une trajectoire descendante. Intensifier les efforts visant à obtenir des gains d'efficacité dans tous les sous-secteurs des administrations publiques, y compris par une redéfinition, le cas échéant, du périmètre d'intervention de l'État.</p>	Maîtrise des dépenses ayant permis de ramener le déficit public à 4% du PIB en 2014	LFR 2014, LFRSS 2014 du 8 août 2014	Fait
	Mise en œuvre du plan d'économies en dépenses dans tous les sous-secteurs des administrations publiques. La stratégie mise en œuvre vise à un retour à un déficit public de moins de 3% d'ici 2017 par une réduction des dépenses et sans augmentation des prélèvements obligatoires (détaillée dans le Programme de Stabilité).	Mise en œuvre en 2015-2016-2017 (PLF 2015, 2016 et 2017, PLFSS 2015, 2016 et 2017, LPFP 2014-2019)	En cours
	Résultat de la revue des missions de l'État visant à clarifier et redéfinir son positionnement, ses missions et ses modes d'intervention pour éviter les redondances identifiées dans certaines politiques publiques.	Revue des missions de l'État lancée le 10 septembre 2014, résultat premier semestre 2015	En cours
	Série d'évaluations de politiques publiques pour engager des transformations structurantes des politiques publiques.	Nouveau cycle d'évaluations dès avril 2015	En cours
	Reuves des dépenses thématiques pour documenter des économies structurelles, avec un objectif d'économies <i>ex ante</i> . Thèmes examinés en 2015 : aides personnelles au logement, hébergement d'urgence, frais de justice, frais d'organisation des élections, aides à l'innovation, immobilier des caisses de sécurité sociale, situation financière des universités, identification des normes coûteuses pour les collectivités locales.	Chaque année à compter de 2015, prise en compte dans la PLF et PLFSS	En cours
	Amélioration du système d'information de l'État , à travers la mise en place d'un système d'information unique de l'État qui permet de mieux piloter les projets informatiques, avec un objectif de réduction des dépenses de 500 à 800 M€ en 3 à 5 ans, et mise à disposition de plus de données	Décret n° 2014-879 du 1 ^{er} août 2014 : début 2015, un quart des raccords prévus pour 2017 avait déjà été effectué	En cours
	Nouvelle politique des achats de l'État , avec la mise en place d'une direction des achats de l'État dotée de pouvoirs interministériels et assurant le pilotage rapproché des fonctions « Achat » dans l'ensemble des ministères. Les gains espérés par cette réforme se montent à plusieurs centaines de millions d'euros.	Mission de préfiguration en 2015 d'une direction des achats de l'État, pour une mise en œuvre en 2016	À venir
	Déclinaison de la politique immobilière de l'État dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale pour tirer les bénéfices économiques de la mise en place de la nouvelle organisation territoriale des services de l'État au 1 ^{er} janvier 2016 en optimisant le parc immobilier, pour améliorer le service aux usagers, les conditions de travail des agents, la qualité du parc en matière énergétique et d'accessibilité, tout en permettant la réalisation d'économies et de produits de cessions.	Phase d'expérimentation au premier trimestre 2015, mise en place à compter de la mi-2015	À venir
	Organisation déconcentrée de l'État plus agile et efficiente <ul style="list-style-type: none"> ▶ regroupement des services régionaux de l'État ▶ nouvelle étape dans le regroupement des fonctions support ou fonctions d'administration générale ▶ déconcentration des pouvoirs de décision pour simplifier des processus et responsabiliser les acteurs locaux de l'État 	Mise en œuvre au 1 ^{er} janvier 2016 de la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales Charte (par décret) en avril 2015 sur la déconcentration des pouvoirs de décision	À venir
Réforme des chambres de commerce et de l'industrie (CCI) : <ul style="list-style-type: none"> ▶ 700 M€ d'économie en 2015 (LFI 2015) ▶ accentuation du mouvement de régionalisation des CCI pour tirer les conséquences de la réforme territoriale en prévoyant la fusion des CCI de région (CCIR) et levée des freins institutionnels à la fusion des CCI territoriales (CCIT) et à la mutualisation des fonctions supports (projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques). 	LFI 2015, poursuite des efforts de rationalisation en 2016 ; projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques	En cours	

<p>En particulier, prendre des mesures pour réduire comme prévu l'augmentation des dépenses en matière de sécurité sociale à partir de 2015 de façon sensible, en fixant des objectifs plus ambitieux pour les dépenses annuelles de santé, en limitant le coût des retraites et en rationalisant les allocations familiales et les aides au logement.</p>	<p>Maîtrise de l'évolution des dépenses de santé et de protection sociale. L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) verra son taux d'évolution abaissé à 1,85 % en moyenne sur la période 2015-2017</p>		En cours
	<p>Allongement de la durée de cotisation, hausse des cotisations et report de la date de revalorisation des pensions</p>	Mise en œuvre de la réforme des retraites de 2014	Fait/En cours
	<p>Sous-indexation des régimes de retraite complémentaires</p>	Accord de 2013 des partenaires sociaux sur la sous-indexation des régimes de retraite complémentaire, nouvel accord à venir	Fait/En cours
	<p>Renforcement des incitations au retour à l'emploi générant 800 M€ d'économies (dont 400 M€ pour financer le nouveau dispositif de droits rechargeables)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ instauration de droits rechargeables à l'assurance chômage ▶ élargissement du champ et simplification du dispositif d'activité réduite ▶ augmentation du délai de carence pour les demandeurs d'emploi ayant perçu des indemnités extra-légales 	Entrée en vigueur de la nouvelle convention d'assurance chômage en juillet 2014	Fait
	<p>Réforme de la politique familiale : modulation des allocations familiales permettant une économie de 400 M€ en 2015 et de 880 M€ à partir de 2016, poursuite du gel de l'allocation de base de la prime à la naissance et de la prime à l'adoption et de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Poursuite des gels décidés en LFSS 2014 ▶ Vote de la modulation des allocations familiales en LFSS 2015 ▶ modulation des allocations familiales à compter du 1^{er} juillet 2015 	Fait/En cours
	<p>Modération de la dépense en matière d'aide au logement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ modification du mode de révision de paramètres servant au calcul de l'allocation, désormais indexé sur l'inflation hors tabac, au lieu du RSA socle et de la BMAF ▶ recentrage des aides aux logements pour les propriétaires accédant vers les ménages connaissant une baisse significative de revenu 	Décret du 29 décembre 2014	Fait
	<p>Rationalisation des frais de fonctionnement des caisses de sécurité sociale (1,25 Md€ d'économie d'ici 2017) : transfert et rationalisation de la gestion de certaines prestations, notamment grâce à la renégociation de trois conventions d'objectifs et de gestion pour inclure des diminutions d'effectifs à hauteur des gains de productivité et une baisse des autres dépenses de fonctionnement de 15% en 3 ans</p>	En 2014, trois conventions d'objectifs et de gestion (COG) majeures (CNAM, CNAV, ACOSS) ont été renouvelées	En cours
<p>Mise en œuvre de la stratégie nationale de santé, (10 Md€ d'économies, cf. infra)</p>	Cf. infra		
<p>Fixer un calendrier clair pour le processus de décentralisation en cours et prendre des mesures préliminaires, d'ici à décembre 2014, en vue d'éliminer les doublons administratifs, faciliter les fusions entre les collectivités locales et préciser les responsabilités de chacun des échelons des collectivités locales; renforcer les mesures incitant les collectivités locales à rationaliser leurs dépenses en fixant un plafond pour l'augmentation annuelle des recettes fiscales des collectivités locales tout en réduisant comme prévu les dotations octroyées par l'État.</p>	<p>Meilleure appropriation par les collectivités locales de leur contribution aux économies en dépense :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ À partir de 2015 : mise en place d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale en valeur (Odedel), fixé à 0,5% pour 2015 ▶ Sur 2015-2017 : baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales (cf. Programme de Stabilité). ▶ En 2016 : réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour répartir cette dotation selon des critères plus clairs et plus justes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ ODEDEL 2015 fixé à 0,5% dans la LPFP 2014-2019 ▶ PLF 2015, 2016 et 2017 pour la baisse des dotations ▶ PLF 2016 pour la refonte de la DGF 	En cours/ À venir
	<p>Réforme de la gouvernance locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ création des métropoles autour des grands bassins d'emploi et suppression des intercommunalités préexistantes ▶ création de régions cohérentes de taille européenne en divisant par deux le nombre de régions métropolitaines ▶ incitation et facilitation des fusions de communes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Création de 12 métropoles au 1^{er} janvier 2015 par la loi du 27 janvier 2014 (loi « MAPTAM ») ▶ Création des métropoles du Grand Paris et celle d'Aix-Marseille-Provence au 1^{er} janvier 2016 ▶ Division par deux du nombre de régions métropolitaines par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2016 ▶ Loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle 	En cours/ À venir

	<p>Au-delà de la loi MAPTAM, clarification des compétences des différents échelons locaux et montée en puissance de l'intercommunalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ suppression de la clause de compétence générale pour les départements et les régions : ces collectivités ne pourront plus intervenir en dehors du champ de compétence qui leur est dévolu par la loi ce qui contribuera à diminuer la dépense publique et les financements croisés. ▶ transferts de compétences des départements vers les régions pour renforcer les compétences des régions en matière de développement économique et d'aménagement du territoire (dont transports interurbains et scolaires, ports) et recentrer les départements sur leurs compétences essentielles (solidarité sociale et territoriale) ▶ programmation du transfert obligatoire de compétences des départements vers les métropoles dans les territoires les plus urbanisés. ▶ Prévision du transfert obligatoire de compétences communales vers les intercommunalités (développement économique, eau, assainissement et déchets) ▶ révision de la carte intercommunale, en portant le seuil minimum de population pour les EPCI à fiscalité propre de 5 000 à 20 000 habitants pour réduire d'un tiers le nombre d'intercommunalités au 1^{er} janvier 2017 	<p>projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réduction d'un tiers du nombre d'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017 	À venir
	<p>Interdiction du cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur</p>	Loi du 14 février 2014	Fait
<p>Prendre des mesures pour, au-delà de la nécessité de réaliser des économies à court terme, contrer l'augmentation prévue des dépenses publiques dans le secteur des soins de santé à moyen et long termes, y compris dans le domaine pharmaceutique.</p>	<p>Maîtrise des dépenses de santé et déploiement de la stratégie nationale de santé : le taux d'évolution de l'ONDAM sera baissé à 1,85% en moyenne sur 2015-2017 (après une exécution de 2,5% en 2014)</p>	LFSS 2015, 2016 et 2017	En cours
	<p>Mise en œuvre de la stratégie nationale de santé : renforcement de l'efficacité de la dépense hospitalière, virage ambulatoire dans les établissements hospitaliers, produits de santé (développement du recours aux médicaments génériques), amélioration de la pertinence du recours au système de soins.</p>	Projet de loi santé examiné au Parlement	En cours
	<p>Mise en œuvre de dispositifs macroéconomiques de régulation des dépenses de médicaments, permettant de limiter le coût pour le système de santé de l'arrivée de nouveaux traitements très innovants et coûteux (en particulier les traitements contre l'hépatite C).</p>	LFSS 2015	Fait
<p>Prendre des mesures supplémentaires en temps utile et en fonction des nécessités pour ramener durablement le système des retraites à l'équilibre d'ici à 2020, dans tous les régimes, en se concentrant tout particulièrement sur les régimes spéciaux et complémentaires existants.</p>	<p>Réforme des retraites de 2014 et renforcement de la gouvernance : poursuite de la mise en œuvre de la réforme de retraites de 2014, qui concerne tous les assurés (actifs ou retraités) et tous les régimes, y compris les régimes de la fonction publique et les régimes spéciaux : hausse des cotisations puis de la durée de cotisation</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la loi garantissant l'avenir et la justice du système des retraites du 20 janvier 2014 : hausse progressive des cotisations jusqu'en 2017 et allongement progressif de la durée de cotisation jusqu'en 2035 L'âge effectif moyen de départ à la retraite augmentera de plus de 2 ans jusqu'au milieu des années 2030 pour atteindre environ 64 ans. Le Comité de suivi des retraites publiera en juillet 2015 son rapport annuel sur le respect des objectifs fixés par la réforme.</p>	En cours
	<p>Amélioration de la soutenabilité des régimes complémentaires de retraite : Nouvelles mesures d'économies sur les régimes complémentaires devant être pris à l'issue d'une négociation entre les partenaires sociaux.</p>	Négociations entre partenaires sociaux débutées le 17 février sur les régimes de retraites complémentaires, un accord est prévu avant la fin de l'année 2015	À venir

Veiller à ce que la réduction des coûts du travail résultant du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi soit maintenue; prendre des mesures pour réduire encore les cotisations sociales patronales conformément aux engagements pris au titre du pacte de responsabilité et de solidarité, en s'assurant qu'aucune autre mesure n'annule leurs effets et que le ciblage actuellement envisagé soit conservé.	Premiers volets de la baisse du coût du travail (CICE) : Montée en charge du CICE : crédit d'impôt de 6% de la masse salariale brute hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC (contre 4% précédemment), pour atteindre 20 Md€ en 2017	Loi de finances rectificative du 29 décembre 2012	En cours
	Premiers volets de la baisse du coût du travail (pacte de responsabilité et de solidarité) : Premières mesures du Pacte de responsabilité et de Solidarité ► Dispositif « zéro charge au niveau du SMIC » et abaissement de charges entre 1 et 1,6 SMIC avec une exonération complète pour les employeurs des cotisations de sécurité sociale hors cotisation chômage via une baisse des cotisations familiales de 1,8 point pour les salaires allant jusqu'à 1,6 fois le Smic et une modulation des allègements préexistants (représentant 4,6 Md€) ► Baisse de plus de 3 points des cotisations pour les travailleurs indépendants à hauteur de 1 Md€	LFR du 8 août 2014 et LFRSS du 8 août 2014, LFSS 2015 adoptée le 22 décembre 2014 et LFI 2015 adoptée le 29 décembre 2014	En cours
	Poursuite de la mise en œuvre de la baisse du coin fiscal-social : Suite des mesures du Pacte de responsabilité et de Solidarité via un abaissement de charges entre 1,6 et 3,5 SMIC , représentant 4,5 Md€	Loi de finances pour 2016	À venir
Poursuivre l'évaluation de l'incidence économique des exonérations de cotisations sociales, en mettant l'accent sur l'emploi, l'évolution des salaires et la compétitivité et en prenant des mesures adéquates le cas échéant.	Installation du comité de suivi et d'évaluation des aides aux entreprises , pour évaluer l'ensemble des aides aux entreprises (dont CICE et Pacte de responsabilité et de solidarité)	LFR du 29 décembre 2012	Fait
	Lancement de travaux d'évaluation sur données microéconomiques , après appel à projets pour évaluer les effets du CICE sur les comportements des entreprises	Les premiers résultats pourront être mobilisables dans le rapport annuel de l'automne 2015	À venir
Réduire encore, d'une manière neutre sur le plan budgétaire, les coûts salariaux, notamment aux niveaux les plus bas de l'échelle des salaires, en particulier par des réductions ciblées des cotisations sociales patronales, en tenant compte des différents dispositifs de soutien des salaires.	Modération de la dynamique salariale : ► Absence de revalorisation exceptionnelle du SMIC (hormis en 2012) (c'est-à-dire au-delà de l'indexation sur l'inflation et la moitié des gains de pouvoir d'achat des ouvriers et des employés) ► Gel des salaires dans la fonction publique ► Baisse d'impôt sur les bas salaires favorables à la modération salariale : suppression de la première tranche d'impôt sur le revenu à partir de 2015	SMIC : revalorisation annuelle selon les règles en vigueur Gel des salaires dans la fonction publique : LFI 2015 (gel depuis 2010) Suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu : LFI 2015	Fait
Simplifier les règles administratives, fiscales et comptables des entreprises et prendre des mesures concrètes, d'ici à décembre 2014, pour mettre en œuvre le plan de simplification en cours lancé par le gouvernement.	Lancement du « choc de simplification » : ► création du conseil de la simplification qui annonce, tous les 6 mois, de nouvelles mesures de simplification et présente le bilan des mises en œuvre des mesures déjà annoncées ► première série de 50 mesures du conseil de la simplification entreprises (principe de non rétroactivité fiscale, harmonisation de la définition du mot « jour » dans le code du travail, simplification de diverses obligations déclaratives dans le domaine fiscal, développement du titre emploi services entreprises...)	Création du conseil de la simplification en janvier 2014 Présentation en avril 2014 d'une première série de 50 mesures, inscription dans la loi du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises Plus de 90 % de ces mesures sont en cours d'expérimentation, en cours de généralisation ou déjà intégralement mises en œuvre	Fait
	Mise en œuvre du principe « silence vaut accord »	Application à 1200 procédures relevant de l'État et de ses établissements publics depuis le 12 novembre 2014 Application aux procédures relevant des collectivités locales et aux organismes de sécurité sociale en novembre 2015.	En cours
	Programme « dites-le nous une seule fois » pour éviter de donner plusieurs fois les mêmes informations, en réutilisant les données des entreprises et des particuliers ; remplacement de l'ensemble des déclarations sociales par la déclaration sociale nominative (DSN)	Dispositifs opérationnels en phase de déploiement (« Marchés publics simplifiés ») ou en phase d'expérimentation (« Aides publiques simplifiées »). Généralisation de la DSN au 1 ^{er} janvier 2016.	En cours
	Saisine de l'administration par voie électronique permettant à tous les usagers des services publics, entreprises comprises, de saisir l'administration par voie électronique, dans les mêmes conditions qu'une saisine par voie postale, et échanger avec l'administration par lettre recommandée électronique	Ordonnance n° 2014-1330 du 6 novembre 2014 Fin 2015 pour l'État et fin 2016 pour les collectivités locales	En cours

	50 mesures de simplification pour relancer la construction de logements (cf. annexe 2)	Annoncées en juin 2014, plus de la moitié en vigueur en mars 2015. Dernières mesures entrant en vigueur à l'été 2015	Fait/En cours
	50 nouvelles mesures de simplification présentées par le Conseil en octobre dernier , pour simplifier la vie quotidienne des entreprises, réduire les délais de réalisation des projets de construction et renforcer leur sécurité juridique	Un quinzaine de mesures dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques	En cours
	Réduction des délais d'obtention des permis de construire sur la base des résultats de la mission du préfet Jean-Pierre Duport.	Conclusions de la mission du préfet Jean-Pierre Duport 2015 rendues le 3 avril 2015.	En cours
	Nouvelles mesures de simplifications pour approfondir les simplifications dans certains secteurs (agriculture, commerce-artisanat, hôtellerie-restauration, industrie)	Annonces en avril 2015	À venir
	Poursuite de la modernisation et de la simplification en matière de fiscalité pour les entreprises et les particuliers (dématérialisation pour les particuliers et les entreprises, obligations déclaratives, harmonisations entre impôts, relations avec l'administration, modernisation de la gestion publique)	Présentation d'un projet de loi sur la modernisation et la transparence	À venir
	Simplification de l'activité des entreprises dans le secteur du tourisme	Publication d'une ordonnance et de plusieurs décrets d'ici la fin du printemps	En cours/ À venir
Éliminer les obstacles réglementaires à la croissance des entreprises, notamment en revoyant les critères de taille fixés dans la réglementation dans le but d'éviter les effets de seuils.	Convergence des taux d'allègements de charge entre petites et grandes entreprises , réduisant l'importance du seuil de 20 salariés	Vote des allègements de charges dans le cadre du pacte de responsabilité en 2014	Fait
	Mesures prises après les assises de l'entrepreneuriat	Assise de l'entrepreneuriat en avril 2013, 12 mesures en vigueur ou en cours de mise en place.	Fait/ En cours
	Modernisation du dialogue social : rationalisation des obligations de consultation et de négociation ; adaptation des structures de représentation à la taille des entreprises	Présentation du projet de loi sur la modernisation du dialogue social en Conseil des Ministres le 22 avril 2015	À venir
	Réforme des tribunaux de commerce : regroupement des affaires d'entreprises en difficulté les plus importantes dans un petit nombre de tribunaux spécialisés, afin de permettre un traitement global et plus efficace de ces affaires et renforcement de la professionnalisation et les obligations déontologiques des tribunaux de commerce	Premier volet voté par l'Assemblée nationale dans le cadre du projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, second volet dans le projet de loi sur la justice du XXI ^e siècle, courant 2015	À venir
	Réforme du droit des contrats pour le rendre plus lisible, plus accessible et mieux adapté aux exigences des acteurs économiques <ul style="list-style-type: none"> ▶ facilitation de la cession de contrat pour favoriser les opérations de fusion ou de scission de sociétés ▶ inscription dans la loi de dispositions jurisprudentielles protectrices pour les entreprises et les particuliers (bonne foi à tous les stades de la vie du contrat, existence d'un devoir d'information, correction de certains déséquilibres contractuel ▶ faculté de renégocier un contrat en cas de changement imprévisible de circonstances rendant l'exécution de ce dernier excessivement onéreuse ▶ suppression des formalités de la cession de créance pour son opposabilité aux tiers 	Courant 2015, par ordonnances	En cours
	Réduction des délais de paiements via une plus grande effectivité du cadre réglementaire en vigueur (renforcement des obligations d'information et du rôle des commissaires aux comptes)	Loi sur la consommation, décret d'application publié d'ici fin 2015	En cours
	Soutien au développement économique des territoires par la création de l'agence de développement économique des territoires qui évaluera les dispositifs existants et repérera les projets de création d'entreprises, leur amorçage et leur développement.	Installation de l'agence en janvier 2016	À venir

Prendre des mesures pour simplifier la politique en matière d'innovation et en renforcer l'efficacité, en particulier par des évaluations prenant en compte les dernières réformes et, le cas échéant, par une adaptation du crédit d'impôt recherche.	<p>Amélioration de la gouvernance des politiques d'innovation : installation de la commission d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI), avec pour programme de travail en 2015 le CIR et les pôles de compétitivité et mise en place d'un tableau de bord de l'innovation en France</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ création de la CNEPI le 27 juin 2014 ▶ première édition du tableau de bord de l'innovation en 2015 	Fait
	<p>Evaluations constantes des dispositifs de soutien à la R&D, tout en assurant leur stabilité et leur prévisibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ sur le CIR : 2 études publiées en 2014 sur le CIR, confirmant un effet d'addition du CIR. Une nouvelle étude d'impact est engagée en 2015. ▶ sur les pôles de compétitivité et les aides à la R&D des petites entreprises : études INSEE ▶ évaluations de fin de première tranche pour les Sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT) de la première vague (vague A) terminées, démarrage de celles de la vague B en juin prochain et de celles de la vague C en 2016 ▶ Instituts de recherche technologique (IRT) et les instituts Carnot : évaluation programmées en 2015, le rapport de la Commission Carnot 3 a été remis en janvier 2015 pour préfigurer l'évolution de ce dispositif 	En cours
	<p>Nouvelles mesures de soutien aux entreprises innovantes (cf. partie 5 "Politique de soutien à l'investissement") : initiative French Tech, bourse French Tech et Concours Mondial d'Innovation de BPI France, dispositif Jeunes entreprises innovantes (JEI), Crédit Impôt Innovation (CII), bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE), mesure de <i>Corporate venture</i></p>	(cf. partie 5 "Politique de soutien à l'investissement")	En cours
S'assurer que les ressources sont concentrées sur les pôles de compétitivité les plus efficaces et mettre davantage l'accent sur les retombées économiques des innovations développées au sein des pôles.	<p>Optimisation des financements des pôles de compétitivité : concentration des ressources sur les pôles les plus efficaces</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Lancement de troisième phase de la politique des pôles de compétitivité en 2013 ▶ Sur les 71 pôles de compétitivité, 18 concentrent plus de 55 % des aides octroyées par l'État et les collectivités territoriales dans le cadre des appels à projets FUI 	En cours
	<p>Simplification des activités de transfert des résultats de la recherche</p>	Décret n° 2014-1518 du 16 décembre 2014 sur le mandataire unique en matière de propriété industrielle des institutions de recherche publique	Fait
Supprimer les restrictions injustifiées à l'accès aux professions réglementées et à l'exercice de ces professions. Réduire les coûts d'entrée et à promouvoir la concurrence dans les services.	<p>Renforcement de la concurrence dans les services :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Suppression du monopole de distribution des pharmaciens pour certains produits, ouverture à la concurrence en ligne dans le secteur de l'optique ▶ Modernisation de la réglementation relative aux taxis et aux voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) : modification des licences, désormais incessibles et valables 5 ans renouvelables, reprise des immatriculations de VTC ▶ Assouplissement des règles relatives au salariat chez les notaires et les avocats à la Cour de cassation et au Conseil d'État, assouplissement des contraintes relatives à la prise de participation et de gouvernance dans les sociétés d'expertise comptable, création du statut de société de participation financière de professions libérales (SPFPL) 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation ▶ Loi du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de tourisme avec chauffeur (VTC) (4100 immatriculations de VTC depuis septembre 2014) ▶ Ordonnance du 27 février 2014 augmentant le nombre maximal de notaires salariés autorisés, ordonnance du 27 février 2014 créant un statut d'avocat salarié à la Cour de Cassation et au Conseil d'État, ordonnance du 30 avril 2014 ouvrant le capital des sociétés d'expertise-comptable, décret du 19 mars 2014 créant les sociétés de participations financières de profession libérales (SPFPL) pluri-professionnelles 	Fait

	<p>Poursuite de la modernisation de la réglementation pour les professions du droit</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Instauration du principe de liberté d'installation via notamment une montée en charge progressive et encadrée du nombre d'offices (notaires, les huissiers de justice, les commissaires-priseurs judiciaires et les avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation) ▶ Instauration du principe de convergence des tarifs vers les coûts (commissaires-priseurs judiciaires, les greffiers de tribunaux de commerce, les huissiers de justice, les administrateurs judiciaires, les mandataires judiciaires et les notaires) ▶ Ouverture du capital entre professionnels du droit et dans certains cas entre professionnels du droit et du chiffre et plus grande liberté dans les formes d'organisation 	Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015, vote final prévu au premier semestre 2015	En cours
	<p>Évaluation globale des professions réglementées dans le cadre de la directive « Qualification professionnelles » par la mission interministérielle dédiée.</p>	Plan d'action national intermédiaire attendu pour avril 2015, point d'étape en vue du plan final de janvier 2016	En cours
Prendre des mesures supplémentaires pour réduire les contraintes réglementaires auxquelles est soumis le fonctionnement du secteur du commerce de détail, notamment en simplifiant les autorisations d'ouverture de points de vente et en supprimant l'interdiction de la vente à perte.	<p>Modernisation de la législation du commerce de détail pour réduire les délais et accroître la sécurité juridique des candidats à l'installation en simplifiant les procédures administratives d'installation commerciale</p>	Loi ACTPE (artisanat, commerce et très petites entreprises) du 18 juin 2014, appliquée à partir du 1 ^{er} janvier 2015	Fait
	<p>Introduction de l'action de groupe, qui offre une voie de recours collectif pour traiter les litiges de consommation de masse</p>	Loi relative à la consommation du 17 mars 2014	Fait
	<p>Renforcement des pouvoirs de l'Autorité de la concurrence en matière d'urbanisme commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Possibilité pour le ministre en charge de l'économie et les représentants de l'État dans le département de saisir l'Autorité de la concurrence pour qu'elle détermine si les dispositions d'urbanisme commercial assurent les conditions d'une concurrence équitable ▶ Possibilité pour l'Autorité de la concurrence de prononcer des injonctions structurelles lorsqu'un acteur dispose de plus de 50 % de part de marché dans une zone de chalandise où les prix et les marges sont jugés excessifs ▶ Introduction d'un mécanisme d'information préalable de l'Autorité de la concurrence pour les accords entre les opérateurs du secteur ayant pour objet de négocier de manière groupée l'achat, le référencement de produits ou la vente de services aux fournisseurs ▶ Limitation des contrats de franchise à 9 ans sans reconduction tacite 	Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015, vote final prévu au premier semestre 2015	En cours
	<p>Assouplissement des règles en matière d'ouverture des commerces le dimanche et en soirée pour les entreprises couvertes par un accord:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ouverture possible jusqu'à 12 dimanches par an au lieu de 5 actuellement ▶ dérogations permanentes pour l'ouverture le dimanche et en soirée dans les principales gares ferroviaires, les zones touristiques, les zones à fort potentiel économique et les zones touristiques internationales 	Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015, vote final prévu au premier semestre 2015	En cours
S'assurer, tout en maintenant des conditions abordables pour les groupes vulnérables, que les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité pour les ménages sont fixés à un niveau adéquat qui ne constitue pas une entrave à la concurrence.	<p>Réforme des tarifs du gaz de 2013 assurant la contestabilité des tarifs réglementés par des opérateurs alternatifs en faisant en sorte que les tarifs réglementés de l'opérateur historique reflètent le coût supporté par ce dernier</p>	Réforme de 2013 Arrêté du 30 juin 2014 mettant à jour la méthode d'évaluation des coûts de l'opérateur historique	Fait
	<p>Application de la réforme des tarifs réglementés de l'électricité : Passage au principe d'empilement des coûts pour les tarifs réglementés de l'électricité garantissant ainsi la contestabilité des tarifs</p>	Projet de loi relatif à la transition énergétique et pour la croissance verte adopté à l'Assemblée nationale en octobre 2014 : passage au principe d'empilement des coûts avant fin 2015	En cours

Renforcer la capacité d'interconnexion électrique et gazière avec l'Espagne; plus particulièrement, augmenter la capacité d'interconnexion gazière afin d'intégrer pleinement le marché ibérique du gaz dans le marché européen.	Mise en service d'une nouvelle ligne très haute tension (Baixas – Santa Llogaia) pour doubler la capacité d'interconnexion électrique avec l'Espagne, qui atteindra 2800 MW	Mise en service commerciale mi-2015	En cours
	Projet de ligne électrique sous-marine de 2000 MW dans le Golfe de Gascogne, dialogue avec l'Espagne et le Portugal pour étudier d'autres projets transpyrénéens qui porteraient le niveau d'interconnexion entre la France et l'Espagne à près de 8000 MW	À l'étude	À l'étude
	Mise en service de l'interconnexion gazière Euskadour – Biriadou pour atteindre une capacité technique bidirectionnelle de 7 Md m3/an	Mise en service prévue d'ici fin 2015	En cours
Dans le secteur ferroviaire, garantir l'indépendance du nouveau gestionnaire unique des infrastructures à l'égard de l'opérateur historique et prendre des mesures pour ouvrir le marché intérieur du transport de passagers à la concurrence conformément aux dispositions des directives en cours d'adoption et au calendrier qu'elles fixeront.	Réforme ferroviaire : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Assurance de l'indépendance organisationnelle et décisionnelle effective du gestionnaire d'infrastructure unifié dans l'exercice de ses fonctions essentielles ▶ Renforcement des dispositions assurant la non-discrimination dans l'accès aux terminaux ▶ Renforcement des pouvoirs de contrôle de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires ▶ Amélioration de la qualité et de l'efficacité du système ferroviaire en réunissant les métiers de gestion de l'infrastructure ferroviaire (entretien, renouvellement, exploitation) au sein d'une seule entité 	Loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire	Fait
	Libéralisation du transport par autocar	Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015, vote final prévu au premier semestre 2015	En cours
Réduire la charge fiscale sur le travail.	Réduction des cotisations employeurs sur le travail : Baisse du coût de travail de 30 Md€ via la mise en place et montée en charge du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité	<i>Cf. réponse à la recommandation n°2</i>	En cours
	Suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu	LFI 2015	Fait
Intensifier les efforts visant à simplifier et à accroître l'efficacité du système fiscal; à cette fin, à partir du budget pour 2015: prendre des mesures pour supprimer les dépenses fiscales inefficaces relatives à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur les sociétés sur la base des récentes évaluations et des Assises de la fiscalité tout en réduisant les taux nominaux.	Prolongation de mesures de justice pour les ménages pour renforcer l'équité de l'impôt (imposition au barème des revenus du patrimoine, suppression d'exonérations non justifiées - majoration de pensions, contrats collectifs de complémentaire santé) en plus de la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu	LFI 2015	Fait
	Rationalisation des dépenses fiscales : elles sont limitées à 80,6 Md€ en 2015, dont 24,7 Md€ au titre des crédits d'impôt et mise en place d'une obligation de revue des dépenses fiscales au plus tard dans les trois années suivant leur création ou extension de manière à en justifier le coût et l'efficacité	LPFP 2014-2019	Fait
	Suppression de plusieurs taxes à faible rendement pour rendre plus lisible et efficace le système fiscal	LFI 2015	Fait
	Allègement et simplification de la fiscalité sur les entreprises <ul style="list-style-type: none"> ▶ suppression progressive d'ici 2017 de la taxe assise sur le chiffre d'affaires (C3S) pour un coût de 6 Md€ ▶ fin de la contribution exceptionnelle d'impôt sur les sociétés (IS) en 2016 ▶ baisse progressive du taux nominal d'IS, à 32 % en 2017, puis 28 % en 2020 	LFRSS 2014 : baisse de 1Md€ de la C3S pour exonérer les PME et certaines ETI dès 2015 (200 000 entreprises), étapes suivantes dans les lois financières pour 2016 et 2017	En cours/ À venir
Élargir la base d'imposition, en particulier sur la consommation.	Hausse du taux normal de TVA (de 19,6 % à 20 %), du taux intermédiaire de TVA de 7 à 10 %, maintien du taux réduit à 5,5 % ; intensification de la lutte contre les fraudes à la TVA dans les secteurs potentiellement les plus concernés (automobile et bâtiment);	Hausse des taux au premier janvier 2014 Mesures de lutte contre la fraude à la TVA dans la loi de finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014	Fait
	Réforme de la taxe de séjour pour élargir son assiette effective en permettant aux plateformes de réservation et intermédiaires en ligne d'agir en collecteur de la taxe de séjour.	Décret d'application publié au 1 ^{er} semestre 2015	En cours

Prendre des mesures supplémentaires pour supprimer les incitations fiscales favorisant l'endettement des entreprises.	Mise en place d'une limitation de la déductibilité des intérêts d'emprunt à 75 % pour éviter de trop avantager le financement des entreprises par l'endettement plutôt que par le recours aux fonds propres.	Dispositif adopté dans la loi de finances du 29 décembre 2012, pleinement effectif depuis le 1 ^{er} janvier 2014	Fait
	Réduction programmée du taux normal d'IS , réduisant mécaniquement le biais en faveur de la dette.	Le taux d'IS sera porté progressivement à 28 % d'ici 2020	À venir
	Statut de Jeune entreprise innovante (JEI) prévoyant une exonération d'IS sur les trois premiers exercices et se voir appliquer un abattement de 50 % au titre des deux exercices bénéficiaires suivants, évitant de créer en biais en faveur de la dette.		Fait
Supprimer progressivement les subventions néfastes pour l'environnement.	Renforcement de la fiscalité environnementale <ul style="list-style-type: none"> ▶ Introduction d'une composante carbone dans la fiscalité de l'énergie ▶ Réduction de l'écart de taxation entre le diesel et l'essence de 2 c€/L pour le financement des infrastructures de transport ▶ Suppression progressive de la défiscalisation des biocarburants 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Montée en charge progressive de la composante carbone (7€/t CO2 en 2014, 14,5€/t en 2015 et 22€/t en 2016) ▶ Réduction de l'écart de taxation entre le diesel et l'essence depuis janvier 2015 ▶ Suppression de la défiscalisation des biocarburants d'ici 2016 	En cours
	Poursuite des travaux sur la tarification des nuisances environnementales	Reprise des travaux du Comité pour une économie verte en février 2015	En cours/ À venir
Prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la rigidité du marché du travail, et plus particulièrement prendre des mesures pour réformer les conditions des accords de maintien de l'emploi en vue d'accroître leur utilisation par les entreprises en difficulté.	Donner davantage de sécurité juridique et de capacité d'adaptation aux entreprises : plus de souplesse et de sécurité juridique aux entreprises en période de choc conjoncturel défavorable avec les accords de maintien dans l'emploi et une procédure de licenciement économique collectif raccourcie ; sécurisation accrue du parcours des salariés (accords de mobilité interne, droits rechargeables à l'assurance chômage) ; ouverture de nouveaux droits aux salariés tout en améliorant la qualité du dialogue social	Loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013	Fait
	Evolutions apportées à la loi de sécurisation de l'emploi de 2013 , notamment pour mieux faire fonctionner les accords de maintien de l'emploi, ou de rendre plus effective la représentation des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises	Conférence sociale du 3 avril 2015, qui a permis de partager un premier bilan de la loi de sécurisation de l'emploi de 2013. Évolutions législatives apportées par amendements dans un des textes de loi en cours d'examen.	À venir
	Meilleure sécurisation des procédures de traitement des contentieux : Réforme de la justice prud'homale pour une meilleure sécurisation des procédures de traitement des contentieux (réduction des délais, professionnalisation des jugements, simplification des démarches).	Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015, vote final prévu au premier semestre 2015	En cours
	Facilitation de la mise en œuvre des plans de reclassement en cas de licenciements collectifs.	Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015, vote final prévu au premier semestre 2015	En cours
	Poursuite de la modernisation du marché du travail via la modernisation du dialogue social : Regroupement et rationalisation des obligations d'information et de consultation des représentants du personnel, extension de la délégation unique du personnel, rôle accru de l'accord d'entreprise, représentation des salariés des TPE, valorisation des parcours des représentants du personnel, Parité parmi les représentants du personnel.	Projet de loi relatif à la modernisation du dialogue social présenté le 22 avril 2015 en Conseil des Ministres	En cours
Prendre des mesures supplémentaires pour réformer le système d'assurance chômage, en association avec les partenaires sociaux, pour garantir la viabilité du système tout en faisant en sorte que celui-ci encourage de manière adéquate le retour à l'emploi.	Réforme de l'assurance chômage (première étape) : nouveau dispositif des droits rechargeables, simplification du dispositif d'activité réduite, allongement du différé spécifique d'indemnisation, modification du régime des intermittents du spectacle	Nouvelle convention du 14 mai 2014 issue de l'accord du 22 mars 2014	Fait
	Réforme du contrat de sécurisation professionnelle mis en place à destination des licenciés économiques, avec des dispositions visant à accélérer le retour à l'emploi des bénéficiaires (mise en place d'une prime de retour à l'emploi pour ceux retrouvant un emploi avant la fin du dixième mois après l'inscription au dispositif)	Nouvelle convention relative au CSP signée le 26 janvier 2015, applicable entre le 1 ^{er} février 2015 et le 31 décembre 2016	Fait

	Poursuite de la réforme du système d'assurance chômage avec une future convention définissant des règles d'indemnisation plus incitatives au retour à l'emploi pour assurer la consolidation financière du régime	Remise du rapport de l'Unédic d'ici le 30 juin 2015 Ouverture des négociations d'ici le début 2016 Agrément et application de la nouvelle convention d'ici le 1 ^{er} juillet 2016	À venir
	Réforme des dispositifs d'incitation à l'emploi (création d'une prime d'activité par la fusion de la prime pour l'emploi et du RSA activité) pour encourager l'activité.	LFI 2015 pour la suppression de la prime pour l'emploi, projet de loi sur le dialogue social pour la création de la prime d'activité. Fusion effective au 1 ^{er} janvier 2016	En cours/ À venir
Veiller à ce que les travailleurs âgés bénéficient de conseils et de formations appropriés et réévaluer les dispositions spécifiques pertinentes en matière d'allocations de chômage, compte tenu de leur situation sur le marché du travail.	Pérennisation des contrats de génération et allocation de moyens supplémentaires pour l'emploi des seniors en 2015	Convention État-Pôle Emploi-Unédic (2015-2018) du 18 décembre 2014	En cours
	Création d'une nouvelle modalité du contrat de professionnalisation : le contrat « nouvelle carrière »	Mise en place dès le premier semestre 2015	À venir
Poursuivre la modernisation de l'enseignement et de la formation professionnels.	Réforme de la formation professionnelle en 2014 (création du CPF, simplification des obligations de financement, décentralisation des compétences en faveur des régions...)	Loi du 5 mars 2014 relative à la réforme du système de formation professionnelle	Fait
	Modernisation des référentiels de diplômes aux récentes évolutions scientifiques et techniques ainsi qu'aux enjeux du développement durable, et mise en place progressive du service public régional de l'orientation	Mise en place progressive du service régional de l'orientation depuis le 1 ^{er} janvier 2015	En cours
	Adaptation des compétences des salariés aux métiers porteurs de l'économie verte	Plan national de mobilisation pour les emplois et métiers de l'économie verte	En cours
Mettre en œuvre la réforme de l'enseignement obligatoire.	Elaboration et évaluation d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture	Loi du 8 juillet 2013 et décret sur le nouveau socle du 2 avril 2015. Elaboration par le conseil supérieur des programmes	En cours
	Réforme du collège	Entrée en vigueur à la rentrée 2016	En cours
	Révision des programmes de la maternelle et de la scolarité obligatoire	Création du conseil supérieur des programmes par la loi du 8 juillet 2013. Elaboration de nouveaux programmes de la maternelle (mis en rentrée 2015), de l'école élémentaire (mis en œuvre rentrée 2016) et du collège (rentrée 2016)	En cours
	Plan « La République en actes » comportant un ensemble de mesures destinées à renforcer l'adhésion aux valeurs républicaines	Plan « La République en actes » du 6 mars 2015, mise en place d'ici la fin 2015 d'un plan de formation des enseignants et personnels d'éducation (articulé avec les mesures de la Grande Mobilisation de l'École pour les valeurs de la République annoncées le 22 janvier 2015)	En cours
	Scolarisation des enfants de moins de trois ans ▶ objectif de 15 000 enfants de moins de trois ans de plus par an d'accéder à l'école maternelle sur la période 2013-2017 ▶ objectif de scolariser 50 % des enfants de moins de trois ans dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+) d'ici 2017 notamment grâce à la création de 800 nouveaux postes	Loi du 8 juillet 2013 et Plan « La République en actes » du 6 mars 2015	En cours

Poursuivre la réduction des inégalités en matière d'éducation, notamment en renforçant les mesures portant sur l'abandon scolaire.	Lutte contre le décrochage scolaire et mise en place de dispositifs pour prévenir le décrochage et favoriser le retour en formation des décrocheurs, dont le développement de l'apprentissage. Allocation de 50M€ supplémentaires en 2015 et les années suivantes	Plan « Tous mobilisés contre le décrochage scolaire » du 21 novembre 2014 Deux décrets d'application de la loi du 8 juillet 2013 publiés le 7 décembre précisent les conditions du droit au retour en formation pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans diplôme ou sans qualification professionnelle	En cours/ À venir
	Rénovation de l'éducation prioritaire dans 1089 réseaux d'éducation prioritaire (dont 350 réseaux d'éducation prioritaire renforcés) : 350M€ supplémentaires alloués à l'éducation prioritaire sur 3 ans (2015-2017) avec création de postes d'enseignants, amélioration de la formation et revalorisation des indemnités		En cours
	Plan numérique pour l'éducation	Plan numérique pour l'éducation (rentrée 2016), 300 collèges connectés dès la rentrée 2015, formation des enseignants, développement des ressources pédagogiques	En cours
	Lutte contre les inégalités filles-garçons à l'école	Plan pour l'égalité des filles et des garçons à l'école (2014-2015)	En cours
	Plan « La République en actes » comportant un ensemble de mesures destinées à renforcer l'égalité des chances des plus jeunes : soutenir l'apprentissage du français dès la maternelle, mieux accompagner la scolarité des enfants allophones, renforcer la mixité sociale dans les établissements scolaires en partenariat avec les collectivités, suivi social et médical de 100% des élèves dans les REP+	Plan « La République en actes » du 6 mars 2015	En cours
Veiller à ce que les politiques actives du marché du travail soutiennent efficacement les groupes les plus vulnérables.	Nouvelle convention tripartite pour 2015-2017 renforçant l'accompagnement personnalisé	Convention État-Pôle Emploi-Unédic (2015-2018) du 18 décembre 2014	Fait
	Lutte contre le chômage de longue durée <ul style="list-style-type: none"> ▶ Meilleur accompagnement, développement de l'immersion dans l'entreprise, levée des freins à l'accès à l'emploi ▶ Création du contrat de professionnalisation « nouvelle chance » 	Plan d'actions pour lutter contre le chômage de longue durée du 9 février 2015, projet de loi modernisation du dialogue social	En cours
	Mesures en faveur de l'insertion des jeunes sur le marché du travail <ul style="list-style-type: none"> ▶ 65 000 emplois d'avenir supplémentaires en 2015 ▶ Généralisation de la « garantie jeunes » pour renforcer l'offre de services en direction des NEET (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire) ▶ Réforme du permis de conduire pour en réduire le coût pour les candidats 	Accord national (2015-2017) de décembre 2014 entre Pôle emploi, les missions locales et l'État Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 19 février 2015	En cours
	Volet « travailler » du plan « la République en actes » pour assurer l'accès effectif des résidents des quartiers prioritaires de la ville aux mesures de la politique de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> ▶ Fixation d'objectifs chiffrés ▶ Création du contrat aidé « starter », prévoyant un taux d'aide versé à l'employeur de 45 % du Smic brut ▶ Création d'une plateforme nationale de parrainage ▶ Nouvelle prestation de suivi dans l'emploi 	Plan « La République en actes » du 6 mars 2015 : Une circulaire fixant des objectifs chiffrés a été adressée aux préfets de région le 25 mars. Mise en œuvre dès le 2ème trimestre 2015 du contrat aidé starter, installation de la plateforme de parrainage avant fin juin 2015	En cours
	Facilitation de la conciliation vie familiale et vie professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> ▶ plan de création de solutions d'accueil du jeune enfant visant à développer les solutions d'accueil ▶ partage du congé parental ▶ mesures en faveur de l'emploi des femmes dans les quartiers prioritaires 	Loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes Plan « La République en actes » du 6 mars 2015	En cours

<p>Améliorer le passage de l'école au travail, en particulier en renforçant les mesures visant à développer l'apprentissage, en mettant notamment l'accent sur les moins qualifiés.</p>	<p>Déploiement des mesures de soutien au développement de l'apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réforme du système de financement, sécurisation des parcours professionnels, simplification pour les entreprises ▶ Plan de relance de l'apprentissage : objectif d'atteindre d'ici 2017 l'objectif de 500 000 apprentis en levant les freins au recours à l'apprentissage pour les apprentis et les employeurs et en adaptant l'offre d'orientation et de formation 	<p>Loi du 5 mars 2014, plan de relance de l'apprentissage issu de la grande conférence sociale du 7 et 8 juillet 2014 et des assises de l'apprentissage du 19 septembre 2014</p>	<p>En cours</p>
	<p>Expérimentation du parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel</p>	<p>Expérimentation à partir de janvier 2015</p>	<p>En cours</p>